



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 7466

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des élus locaux quant au financement de leurs différentes actions dans le cadre de la politique de la ville. Jusqu'alors, les fonds réservés à ces actions permettaient aux collectivités d'obtenir la participation de l'Etat écessaire à la réalisation d'infrastructures techniques. Restait à la charge des communes le financement du fonctionnement de ces infrastructures et notamment le financement des moyens d'animation. Sur ce point, la mise en place du plan emplois jeunes issu de la loi n° 97-910 du 16 octobre 1997 donne à l'évidence à toutes les communes la possibilité de recruter les acteurs des actions de relance qu'elles envisagent. Face à la hausse des demandes de financement que ne manqueront pas de faire demain les communes qui auront alors les moyens humains de leurs ambitions, on peut à juste titre craindre que les budgets alloués à la politique de la ville dans le budget 1998 ne permettent plus d'obtenir une participation de l'Etat suffisante. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de donner un nouvel essor à la politique de la ville.

Texte de la réponse

Les crédits ouverts en loi de finances initiale pour 1998 en faveur de la politique de la ville permettront d'accompagner les autres mesures annoncées par le Gouvernement en faveur des quartiers, notamment le plan emplois-jeunes. En application de l'article 115 de la loi de finances pour 1990, l'effort financier consacré à la politique de la ville et du développement social urbain pour 1998 (par rapport à 1997) est en progression de 7 %, marquant la volonté du Gouvernement, d'une part, de respecter les engagements de l'Etat pris dans les contrats de plan Etat-région et, d'autre part, de faire bénéficier la politique de la ville du dispositif emplois-jeunes. L'ensemble de ces concours financiers figure dans l'annexe « Etat récapitulatif de l'effort financier consacré à la politique des villes et du développement social urbain ». A ce titre, il a été estimé que 10 % de ces nouveaux emplois pour les jeunes devraient bénéficier aux jeunes des quartiers en difficulté pour une dépense qui devrait représenter en 1998 près de 0,9 milliard de francs. En 1999, cette proposition sera portée à 20 %, dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les exclusions. Le Premier ministre a chargé M. Claude Bartolone, nommé le 31 mars ministre délégué à la ville, auprès de Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, de lui soumettre des propositions pour un nouvel essor de la politique de la ville, sur la base notamment du rapport présenté par M. Jean-Pierre Sueur. Ces propositions seront examinées lors d'un comité interministériel des villes qui se tiendra dès la fin du mois de juin. La question de la participation de l'Etat à cette politique, à travers ses crédits budgétaires, sera examinée à l'occasion du vote de la loi de finances pour 1999. Dans cette attente, la loi de finances pour 1998 a mis en place les moyens nécessaires pour assurer le respect des engagements contractuels de l'Etat aux moyens de crédits spécifiques qui garantissent aux collectivités locales le maintien de l'effort financier de l'Etat en faveur de la politique de la ville.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7466

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4439

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3309